

L'intégration économique régionale en Asie-Pacifique

C'est une banalité désormais que de soulever l'importance économique des États de la région Asie-Pacifique dans le commerce mondiale. Mais parler de région homogène pour cette partie du monde paraît pourtant paradoxale du fait des différences culturelles qui séparent l'ensemble des États composant ce sous-ensemble régional.

C'est donc ailleurs qu'il faudra rechercher l'élément fédérateur d'un sentiment régionaliste : le ciment pourrait être la colonisation européenne mais il semble plus résulter sur le plan économique du fait de la dialectique globalisation-régionalisme.

En effet l'économie mondiale a cela de paradoxale que la tendance à la globalisation¹ est contrebalancé par le besoin de régionalisation et surtout d'affirmation culturelle, une certaine recherche d'identité propre. Pour ce qui est de cette région performante aussi bien sur le plan économique que culturel, il semble que l'invention d'une nouvelle forme de capitalisme (capitalisme étatique)² soit à l'origine du succès de la région comparé à sa particularité culturelle.

A ce monde qui se divisait en régions économiques³ (l'Union Européenne, ALENA) les États d'Asie du Sud-Est ne pouvaient rester indifférents. Ainsi, dans cette dialectique (globalisation / régionalisme), ces États d'Asie du Sud-Est ont su s'adapter. Mao enseignait qu'il ne fallait pas oublier que des phénomènes peuvent être contradictoires sans être contraires. Comprendre cette philosophie c'est déjà cerner la stratégie économique internationale des pays asiatiques.

Ces derniers veulent donc se conformer aux règles de la nouvelle O.M.C, mais refusent pour autant de s'enfermer dans un cadre régional rigide et exclusif, tel que, par exemple l'U.E.

L'Asie reproche ainsi à l'U.E de ne pas intégrer des États socio-culturellement différents, cherchant à exporter d'abord le « développement politique »⁴ avant le développement

¹ La mondialisation de l'économie traduit non seulement une uniformisation des conditions d'existence des sociétés humaines mais également une véritable restructuration de l'économie capitaliste à l'échelle du monde.

² STUBBS R. « Asia-Pacific Regionalization and the Global Economy : A Third Form of Capitalism ? » *in* Asian Survey, Vol. XXXV, No. 9, Septembre 1995, pp. 785-798.

³ On peut distinguer trois pôles économiques principaux réalisant plus de 95 % des échanges commerciaux dans le monde et le commerce intra-zone plus de la moitié à lui seul.

⁴ « Démocratie et croissance économique », Problème économiques, n° 2.406, 11 janvier 1995, p.25-28.

économique, et ignorant du même coup que d'autres cultures et d'autres formes de société peuvent être aussi valables que les leurs.

L'étudiant-chercheur doit donc dépasser le prisme déformateur d'une culture et du modèle occidental ou européen pour se familiariser avec les concepts et les façons de voir et de faire des asiatiques. En cela on peut être sûr que l'Asie n'imitera jamais le modèle européen⁵.

Mais le dialogue s'instaure néanmoins entre les régions. Le premier sommet Euro-Asie à Bangkok (1-2 mars 1996) constitue à ce propos, un tournant fondamental, non seulement pour les contacts entre les deux régions, mais aussi dans toute l'histoire des relations internationales. Ce fut la première fois que les chefs d'Etat et de gouvernement d'une communauté institutionnalisée (l'U.E.) rencontrèrent es qualités ceux d'une autre (l'ASEAN plus la Chine, la Corée et le Japon⁶). Même si la construction régionale reste embryonnaire, ce fait reflète la réalité d'une nouvelle organisation du monde où les entités régionales jouent désormais un rôle de premier plan à côté des Etats-Nations.

« L'Asie existe, non plus comme objet, définie par notre regard d'européens et jaugée à l'aune de notre échelle des valeurs, mais comme sujet »⁷. Il s'agit désormais d'un dialogue entre des partenaires égaux, dont chacun doit comprendre et respecter les particularités de l'autre.

Aussi nous analyserons dans la suite de notre exposé la situation de ces pays de l'ASEAN (complétés du Japon, de la Chine et de la Corée) qui semblent faire l'ossature d'une futur région Asie⁸.

Depuis la Déclaration de Bangkok du 8 août 1967⁹, progressivement les États asiatiques de la région ont mis en place un « système commercial multilatéral ouvert »¹⁰. Ce système ne

⁵ Dans la suite de nos développement nous allons renvoyer aux différents rapports réalisés dans le cadre du séminaire par les étudiants : Ainsi pour la partie historique sur l'intégration économique en Asie du Sud-Est et en Asie-Pacifique, nous renvoyons à notre rapport sur l'intégration régionale en Asie-Pacifique du mois de mars 96, et à celui de M. PERIGNON et de Mlle MENDES DA FONSECA intitulé « L'intégration régionale en ASIE DU SUD-EST ».

⁶ Il faut signaler que la liste des pays participants asiatiques au Sommet est exactement celle des pays que le premier ministre malais et chantre de « *L'Asie qui peut dire non* », Mohamad Mahatir, essaie depuis des années de constituer en bloc en bloc économique (E.A.E.C. : East Asian Economic Caucus).

⁷ Bouissou J-M et Carmoux D. « Sommet Euro-Asie : le piège et la promesse », *in* Le Monde, 1 mars 96, p. 15.

⁸ En effet les tentatives américaines d'imposer l'APEC comme poumon économique et centre de dialogue connaissent des limites. Et les pays de l'ASEAN semblent jouer d'un côté (Europe ou États-Unis) pour limiter les prétentions économiques de l'autre.

⁹ Cette Déclaration constitua l'A.S.E.A.N. (Association of South East Asian Nations).

¹⁰ Termes repris par la Déclaration de Bogor du 15 novembre 1994.

s'est véritablement mis en place qu'avec la crise économique de 1985. L'ASEAN, qui résultait, à l'origine, de la volonté politique des États d'unir leurs efforts afin de résister à la progression du communisme, s'est efforcée, à la suite du chute du mur de Berlin, de donner la priorité aux objectifs économiques d'intégration. Surtout depuis la ratification du Traité créant une Zone de libre-échange (Z.L.E.) entre les pays de l'ASEAN : l'ASEAN Free Trade Area (A.F.T.A.).

Cette Z.L.E a pour but de libérer les échanges intra-régionaux¹¹ (20,8 % actuellement mais à peine 5% si l'on exclut Singapour).

Nous allons voir, d'une part, que la construction d'une véritable intégration économique¹² en Asie du Sud Est a échoué, du moins jusqu'en 1992 avec l'avènement de l'AFTA ; en revanche, d'autre part, vers le milieu des années 1980, l'ouverture économique régionale va permettre une « vision » plus souple (l'idée de coopération économique et technique ouverte¹³), originale, de l'intégration économique pour déboucher sur l'A.P.E.C. (Asia-Pacific Economic Cooperation).

I/ L'échec d'une véritable intégration économique régionale

A/ L'inefficacité de l'ASEAN dans le domaine économique

B/ La primauté du rôle de l'Etat dans le développement économique

II/ La réussite d'une coopération économique régionale « ouverte »

A/ De la substitution aux importations à la promotion des exportations

B/ De la tentative régionale au renforcement d'un « système commercial multilatéral ouvert »

¹¹ Cf. Tableau ANNEXE 1.

¹² L'intégration économique entendue comme englobant la coopération en permettant le développement de politiques communes définies et gérées par une organisation.

¹³ La coopération a pour fonction de rapprocher les politiques des États soit par les États eux-mêmes, soit dans le cadre d'une organisation internationale.

// L'échec d'une véritable intégration économique régionale

L'ASEAN se caractérise par sa souplesse de fonctionnement et par la faiblesse de ses structures favorisant ainsi le dialogue. Mais ces qualités constituent autant de faiblesses qui la rendent inefficace sur le plan économique (A) et laisse un rôle prépondérant à chaque État dans la recherche de la maîtrise des différentes composantes de son développement (B).

A/ L'inefficacité de l'ASEAN dans le domaine économique

Inefficacité de l'ASEAN sur le plan économique vient du fait de l'absence d'une véritable volonté d'intégration régionale et se remarque à deux niveaux :

a - L'absence d'une véritable politique industrielle régionale

Les grands projets industriels d'intégration ont été un échec face aux ambitions nationales. Par exemple, une « voiture ASEAN » avait été élaborée, et dont les composants bénéficiaient d'un abattement de 50 %. Or, le programme a sombré devant les prétentions malaises de construire une voiture nationale (la « Proton Saga »).

Le bilan des actions concertées est maigre. L'hétérogénéité des régimes douaniers s'avère une barrière difficile à surmonter pour la mise en oeuvre d'accords commerciaux préférentiels dans l'optique d'une intégration régionale.

b - L'inefficacité des accords commerciaux préférentiels

La construction effective d'une Z.L.E. ne peut se faire qu'avec une harmonisation des tarifs douaniers voire leur suppression pure et simple à l'intérieur de la zone.

L'Indonésie, en 1977, a proposé l'instauration de « Préférences tarifaires Commerciales (P.T.A. : Preferential Trade Agreements) » accordant un abaissement des droits de douanes entre 10 et 15% à partir d'une liste de produits.

Des abus consistant à inclure des produits déjà librement échangés ou même faisant l'objet d'aucun échange (exemple, l'exportation de chasse-neige par les pays de l'ASEAN aux

Philippines) ont vidé le système des P.T.A de son contenu. Les P.T.A n'ont eu qu'un effet négligeable dans le commerce intra-ASEAN.

Dans l'industrie comme dans le commerce, les échecs économiques de l'ASEAN tiennent surtout aux ambitions nationales des pays membres et du rôle prépondérant des États en matière économique.

B/ La primauté du rôle de l'Etat dans le développement économique

L'importance du rôle de l'Etat dans le développement rapide des pays d'Asie du Sud-Est n'est plus à souligner. Certains ont même parlé d'une troisième forme de capitalisme. Le rôle de l'Etat est important à deux niveaux :

a - l'Etat promoteur de son propre développement : la mise en place de stratégies nationales

1) Un capitalisme asiatique ?

Pour Richard Stubbs¹⁴ l'intérêt de la régionalisation en Asie-Pacifique (et sa principale force) est dans le développement d'une troisième forme de capitalisme. C'est que depuis la fin de la Guerre froide, les États-Unis n'ont plus le monopole d'une certaine forme de capitalisme face à « l'oppression » communiste. Le capitalisme américain avait vocation universaliste. Mais avec le déclin de l'hégémonie américaine, la fin de la Guerre froide et le succès de l'Union Européenne et de la région Asie-Pacifique, d'autres formes de capitalisme selon les régions concernées ont fait surface.

Pour ce qui est du capitalisme « à l'asiatique » il faut noter que les règles ne sont pas les mêmes que ceux des capitalisme Nord-Américain ou européen. L'Etat y est vu comme un partenaire nécessaire pour le développement économique et pour favoriser le capitalisme lui-même.

Il faut rappeler que cette région du monde près de la moitié du commerce mondial et qu'elle comprend des pays développés comme le Japon, ou des N.P.I comme la Corée du Sud,

¹⁴ Stubbs Richard, « Asia-Pacific Regionalization and the Global Economy : A third Form of Capitalism, Asian Survey, Vol. XXXV, No. 9, September 1995, p. 785

Taiwan, Hong Kong et Singapour ou des N.P.I de la nouvelle génération comme la Malaisie ou la Thaïlande.

Dans ces pays, l'Etat a joué et joue toujours un rôle important dans la croissance des entreprises du pays. Ainsi le régionalisme en Asie-Pacifique est promu, contrairement aux autres régions économiques du monde, par le secteur privé et non pas par les gouvernements. C'est pourquoi les frontières de la région ne correspondent pas aux frontières des États. Les gouvernements de la région ne font qu'essayer de se rattacher aux changements économiques très rapides qui s'effectuent dans la région.

La région d'Asie-Pacifique est très vaste et diverse. Elle est géographiquement la plus large et dispose du revenu par tête le plus élevé des trois régions économiques du monde.

2) Des exemples de pays asiatiques

Deux pays peuvent être ici cités en exemples :

- En Corée, depuis 1962, une conférence mensuelle réunit bureaucrates et industriels avec pour objectif la priorité aux exportations. L'Etat coréen, en dehors de l'industrie lourde, s'interdit d'intervenir sauf pour favoriser la constitution de grands groupes à la japonaise grâce à une politique de crédit avantageuse. L'Etat en Corée reste le maître de la politique commerciale en contrôlant les importations pour protéger les industries naissantes.
- En Indonésie, il y a conjonction d'une part du secteur privé exportateur et les hommes d'affaires d'origine chinoise et, d'autre part, le secteur public avec l'industrie lourde nationale. Le maintien d'un bon équilibre entre les deux est la condition d'une bonne stabilité sociale et de la réussite du développement économique.

3) Les domaines d'intervention de l'Etat

Dans tous les cas l'Etat intervient pour inciter les agents économiques et le milieu des affaires à encourager et soutenir la croissance économique¹⁵.

L'importance de l'intervention étatique peut se remarquer dans trois domaines :

¹⁵ Cette habitude interventionniste vient de la combinaison de plusieurs facteurs : le passé colonial de la région, la géopolitique économique de l'hégémonie américaine et la Guerre froide (la guerre des deux Chine, de Corée, de Viêt-nam).

- L'Etat a été l'instrument privilégié de l'expansion rapide de l'infrastructure économique et de quelques aspects de l'infrastructure sociale, qui ont favorisé la formation d'une économie productive et concurrentielle. Le développement des routes, des chemins de fer, des ports et de l'électricité ont été stimulés, pour une bonne part, par des raisons de sécurité, mais les conséquences pour l'économie de la région ont été très importantes. Dans le même temps la majorité de l'aide financière américaine et des fruits de la croissance issue de la Guerre du Viêt-nam ont été réinvestis dans l'éducation, ce qui engendra un accroissement du nombre d'ouvriers qualifiés. D'ailleurs, afin de disposer d'une main d'oeuvre qualifiée, l'Etat scolarise massivement les enfants et privilégie l'enseignement professionnel sur l'enseignement supérieur.
- L'Etat a de plus été amené à intervenir afin de **mobiliser les ressources** à l'origine pour contenir la menace communiste mais dans le même temps, afin d'assurer une économie forte, laquelle suppose une mobilisation importante de capitaux. Aussi, dans tous les cas, l'Etat encourage l'épargne pour orienter les capitaux peu coûteux vers les industries prioritaires.
- L'autre domaine d'intervention de l'Etat peut se diviser en deux types de relations : Celles de l'Etat avec le monde des affaires, d'une part, celle de l'Etat avec le monde du travail, de l'autre.
 - Concernant le monde des affaires (liaisons étroites avec le monde des affaires), l'Etat dispose d'une autonomie considérable basée sur la capacité de la bureaucratie et de l'administration ainsi que sur l'autorité militaire et l'absence d'une opposition organisée. Mais l'Etat n'est pas seul et des réseaux politiques lient dans la plupart des cas l'Etat au monde des affaires.
 - Par contre le monde du travail est largement mis de côté dans cette région. En effet, les liens traditionnels entre les organisations syndicales et les partis de gauche ainsi que l'idée selon laquelle une main d'oeuvre « tranquille » attire davantage les investissements étrangers, rendent en fait soumises toutes les organisations syndicales non contrôlées par l'Etat ou par de grandes sociétés. Ainsi, dans la plupart des États asiatiques de la région, l'impressionnante capacité coercitive de l'Etat, la menace communiste latente, et les liens très forts entre l'Etat et les intérêts du monde des affaires, rendent les travailleurs le moins politisés que possible.

4) Un modèle asiatique ?

En comparaison avec les États européens et nord américains, les États asiatiques de la région Asie-Pacifique ont joué un grand rôle dans la construction de l'économie. Tandis qu'en Europe de l'Ouest ce sont les principes de l'économie sociale qui dominent et en Amérique du Nord les principes néolibéraux ou du *laissez faire*, dans la région Asie-Pacifique c'est le rôle primordial de l'Etat facilitant et développant l'activité économique qui est mis en avant. Les domaines d'intervention de l'Etat dans l'économie portent sur **les secteurs clés** qui bénéficient d'un soin particulier des États de la région. Ainsi, la manipulation de l'investissement direct étranger et la taxe spéciale et les subventions accordées à des domaines particuliers des industries exportatrices démontrent le rôle important de l'Etat dans le développement économique des pays asiatiques de la région. Au contraire, en Europe de l'ouest il s'agit d'une approche corporatiste de « dialogue social » réunissant les partenaires sociaux (travailleurs et patronat) afin de gérer la société et l'économie ; de même en Amérique du nord l'Etat, du fait de l'ALENA est limité dans ses capacités d'intervention sur l'économie.

Certains États, en particulier Singapour, ont proposé un cadre plus étroit de coopération et d'intégration, un « Triangle de croissance » dont la notion mérite d'être développée plus en détail.

b - La notion de « Triangle de croissance »

1) Le concept

L'idée énoncée par Singapour est d'effectuer une répartition du travail tripartite : tirer parti des ressources naturelles d'un pays, de la main d'oeuvre d'un autre et des infrastructures d'un troisième, le tout dans une aire géographique limitée mais à forte potentialité de croissance.

Ce concept repose sur l'ancienne théorie des avantages comparatifs.

Les barrières douanières dans la relation triangulaire sont éliminées, et le triangle a le mérite d'attirer les capitaux étrangers.

Le secteur public soutient le projet et développe les infrastructures locales. Le secteur privé finance le projet et crée une « Joint Venture » (forme de coopération économique et

financière entre deux ou plusieurs entreprises indépendantes dont au moins deux partenaires ont une nationalité différente, sous la forme d'une filiale commune).

2) Les limites

Les disparités régionales internes en matière de développement économique d'une région à l'autre s'accroissent (ainsi par exemple, pour la Malaisie et l'Indonésie).

Dans ce « triangle » (Singapour-Johor-Riau), Singapour joue un rôle prédominant et le lien entre l'archipel de Riau et l'Etat de Johor est faible sinon inexistant.

De même, le risque d'une trop forte concentration des investissements dans le « triangle » défavorise les autres régions de chaque pays participant.

D'autres projets sont à l'étude, parfois à deux ou même à quatre « quadrangle », mais celui exposé précédemment est le seul qui fonctionne, grâce notamment à l'Economic Development Board (E.D.B.), sorte de commissariat au plan de Singapour. Ce qui explique entre autres, le rôle important de l'Etat en Asie en matière de planification du développement.

L'Asie du Sud-Est refuse donc de s'insérer dans un cadre régional rigide préférant la souplesse de la coopération.

III/ La réussite d'une coopération économique régionale « ouverte »

Si l'intégration régionale au sens du développement des échanges intra-régionaux fut un échec malgré tout, la coopération entre les États de l'ASEAN contribua aussi au développement des échanges extra-régionaux, à l'exception du Japon. La part de l'Asie du Sud-Est dans le commerce extérieur français atteint 50% des grands contrats conclus en 1994, contre 15% quatre années auparavant¹⁶.

Cette réussite tient à deux initiatives :

¹⁶ Les Échos, vendredi 24 et samedi 25 février 1995, p. 3, citée in DELPLANQUE, p. 5, Cf. *Biblio.*

A/ Une stratégie économique fondée sur les exportations : De la substitution aux importations à la promotion des exportations

La crise de 1985 a montré les limites de la stratégie de substitution aux importations. Les États de la région optent alors pour une relance économique par la mise en oeuvre d'une politique industrielle d'exportation.

Jusque-là, à l'exception de Singapour, les économies sont introverties et subissent, au début des années 1980, la forte baisse du prix des matières premières.

L'investissement étranger était faible et rencontrait l'hostilité de la Malaisie, de la Thaïlande et de l'Indonésie de peur de voir se renforcer les milieux d'affaires chinois.

Pour l'exemple, citons Singapour avait un taux de croissance de -1,7 % en 1985, à cause surtout du fort ralentissement de l'économie américaine.

Il faut ainsi faire la distinction entre deux périodes, avant et après 1985.

a - Avant 1985 : De la substitution aux importations...

Un modèle justifié par la nécessité de « sauter les étapes historiques du développement » en privilégiant l'industrie lourde ; mais un modèle qui se révèle coûteux à terme et qui se caractérise davantage comme un frein au développement économique qu'un moteur. Stratégie qui favorise en priorité les productions plus utilisatrices de capital que de travail ; alors que, la main d'oeuvre est abondante en Asie du Sud-Est et qui protège la production locale face à la concurrence internationale.

Les coûts de productions restent élevés et l'incitation à moderniser est faible.

Vers le milieu des années 1980, les pays d'Asie du Sud-Est ont opté pour une nouvelle stratégie économique qui fut décevante dans un premier temps, sauf pour Singapour qui l'avait adoptée depuis les années 1960.

b - Après 1985 : ... à l'industrialisation par les exportations.

Cette stratégie n'a pas pour objectif de développer une économie nationale suffisante, mais cherche à s'insérer dans la « nouvelle division internationale du travail ».

Le modèle de Singapour, la « Cité-Etat », appliquant cette stratégie depuis les années 1960 est difficilement reproductible dans les autres pays asiatiques du fait de leur plus grande taille géographique, de leur insularité, et d'une classe rurale importante.

Cette réorientation ou plutôt l'adaptation stratégique des pays de l'ASEAN n'a pas abouti à un repli sur elle-même de la région. Bien au contraire, son extraversion s'est renforcée avec la mise en place de l'APEC (Asia-Pacific Economic Cooperation).

B/ De la tentative régionale au renforcement d'un « système commercial multilatéral ouvert »¹⁷

Rappelons ici quelques étapes de la construction économique dans la région depuis 1985, quand est consacrée une industrie exportatrice et des économies de plus en plus interdépendante.

a - Constitution d'un forum à caractère purement consultatif : l'A.P.E.C

L'APEC marque le dialogue Asie-Pacifique entre les pays de l'ASEAN, le Japon, l'Australie, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande et le Canada depuis novembre 1989. Ce forum réunit les ministres de l'économie et des affaires étrangères de chaque État Membre¹⁸.

b - Échec du projet malais de l'E.A.E.G (East-Asian Economic Grouping)

Il s'agit d'une proposition du ministre malaysien, M. Mahatir, en décembre 1990, en vue d'établir une union-douanière de tous les pays d'Asie de l'Est afin de faire contrepoids à l'A.L.E.N.A (Accord de Libre échange Nord-Américain ou N.A.F.T.A., North American Free Trade Area) et à l'Union Européenne, avec l'adhésion des pays de l'ASEAN, du Japon, de la Chine, des deux Corées, de Taiwan, de Hongkong et des pays de la Péninsule indochinoise y compris le Myanmar. L'E.A.E.G. excluait les États-Unis, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Les États-Unis et le Japon étaient particulièrement opposés à cette forme de bloc commercial « exclusif ». Seul Singapour était pour le projet !

¹⁷ Pour un historique de la régionalisation dans la région, cf. Le premier rapport de l'auteur sur « Intégration régionale en Asie-Pacifique », Annexe 1 : « Les étapes du régionalisme économique en Asie-Pacifique », p.15.

¹⁸ cf. Premier rapport de l'auteur sur « Intégration régionale en Asie-Pacifique », Annexe 2 : « Typologie des membres de l'APEC », p. 17.

On assiste alors à la transformation du projet d'EAEG en tant qu'union douanière en un simple comité consultatif de l'APEC : l'**E.A.E.C. (East Asia Economic Caucus)** en juillet 1993. Son rôle consiste à discuter des questions et intérêts communs des économies de l'Asie orientale.

Cet échec de la création d'une union douanière purement asiatique n'a pourtant pas découragé les pays de l'ASEAN pour adopter une nouvelle proposition de création cette fois d'une simple Z.L.E.

c - Un régionalisme asiatique « non exclusif » : l'AFTA
(ASEAN Free Trade Area)

La première véritable transposition économique de l'ASEAN fut l'A.F.T.A. Le traité international constitutif fut signé le 28 janvier 1992 à Singapour, sur une proposition de la Thaïlande. Cet accord est entré en vigueur le 1er janvier 1993. Il prévoit un mécanisme de réduction des droits de douane, le T.P.E.C (Tarif Préférentiel Effectif Commun ou C.E.P.T, Common Effective Preferential Tariff), pour une liste limitative de produits manufacturés y compris les biens d'équipement, les produits agricoles élaborés et les produits non agricoles.

L'objectif étant d'abaisser les tarifs douaniers sous la barre des 5% au 1er janvier 2008..

Un mécanisme de « Fast Track » (Mise en Place Rapide ou M.P.R.) est prévu pour une liste de produits prioritaires : textiles, ciment, pâte à papier, etc. L'origine régionale des produits doit être d'au moins 40%. Les produits agricoles bruts sont exclus de l'Accord et chaque pays conserve le droit d'exclure un produit sensible du T.P.E.C. Ce qui marque la faiblesse du système qui risque d'être vidé de son contenu.

En réponse à cette tentative régionale qui les exclut, les États-Unis font pression en proposant d'institutionnaliser l'APEC, par la création d'un Secrétariat permanent à Singapour et en mettant en place le « **Groupe des Personnalités Éminentes** » (G.P.E.).

d - A.P.E.C ou A.F.T.A. ?

Le Groupe des Personnalités Éminentes (G.P.E.), en septembre 1992, a transmis aux ministres présents à l'APEC un rapport intitulé « Une vision pour l'APEC : Vers une communauté économique de la zone Asie-Pacifique », en vue de faire de l'APEC une Z.L.E.

Tout d'abord, les Etats-Membres de l'A.F.T.A sont les pays de l'ASEAN qui, eux-mêmes, sont participants à l'APEC qui est ouverte à l'adhésion de pays non-asiatiques. Ainsi, l'A.F.T.A., indirectement, est une organisation d'intégration régionale non exclusivement asiatique du fait qu'elle vise à libérer ses échanges également, dans le cadre de l'APEC, avec des pays non-asiatiques de la zone Pacifique (États-Unis, Canada, Mexique, Nouvelle-Zélande, Australie, et le Chili tout récemment).

Ensuite, la mise en place de l'A.F.T.A progresse difficilement au profit de l'APEC qui tend à aller plus vite dans la réglementation des échanges, en adoptant sous la pression américaine un code d'investissement même s'il est non contraignant, ainsi qu'un mécanisme de règlement des différends. Alors même que l'APEC n'a pas encore atteint le stade de véritable Z.L.E au même titre que l'ALENA, c'est-à-dire l'abolition de tous les obstacles tarifaires et non-tarifaires à la libre circulation des marchandises à l'intérieur même de la zone.

A Singapour, en mai 1993, un concours de prévision sur l'Asie en 2025 et en 2150 a été lancé¹⁹. Les résultats ont ensuite été scellés dans des capsules destinées aux générations futures. Parmi ces prévisions on a retenu l'idée d'une fusion de l'ALENA avec l'APEC pour former l'**A.L.E.A.P.** (association de Libre Échange Asie-Pacifique) pour l'an 2015. En 2025, le PNB de la Chine égalerait celui des États-Unis.

e - L'A.P.E.C. demain ...

Au Sommet d'Osaka (japon, Novembre 1995), les **responsables économiques du forum** fixèrent le programme d'action pour la réalisation des objectifs fixés par le forum. Quant à la **Déclaration ministérielle commune**²⁰, il a été souligné que « la coopération Asie-Pacifique avait besoin d'un cadre qui permette les initiatives individuelles des économies de la région, ainsi que les actions collectives de l'APEC. La réunion de 1995 est aussi qualifiée de « point de départ d'une nouvelle phase d'action ».

¹⁹ Courrier International, « Le grand siècle du Pacifique », jeudi 16 sept. 1993, p. 28, et « Peut-on vivre sans utopies ? », Le Monde des Débats, n° 29, janv. 1995.

²⁰ Étaient présents à la septième réunion des ministres de l'Australie, de Brunei, du Canada, du Chili, de la Chine populaire, de Hong Kong, de l'Indonésie, du Japon, de la République de Corée, de la Malaisie, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Philippines, de Singapour, de la Chine nationaliste (Taiwan), de la Thaïlande et des États-Unis. Le secrétariat de l'ASEAN, le Conseil de coopération économique du Pacifique et le forum du Pacifique-Sud étaient présents également à titre d'observateurs.

Précisément le programme d'action fixe comme objectifs une croissance économique accélérée, équilibrée et équitable dans la région.

Trois piliers ont été mis en avant afin de « parvenir à un développement économique durable dans toute la région de l'APEC »:

- Libéralisation du commerce et des investissements : à ce propos, le programme d'action comporte des principes généraux (généralisation ; conformité à l'OMC ; comparabilité; non-discrimination ; transparence ; *statu quo* ; démarrage simultané, processus continu et calendriers différenciés ; flexibilité ; et coopération), un cadre pour la libéralisation et la facilitation, et des actions dans des domaines spécifiques.
- Promotion des échanges et des investissements (le texte de la déclaration souligne que « le secteur privé est une source de vitalité pour la région et le moteur du développement économique régional).
- Coopération économique et technique concrète dans un grand nombre de domaines afin de « réduire les disparités au sein de la région et à obtenir croissance et prospérité pour l'ensemble de la région ». La coopération économique et technique réduira les disparités économiques entre les pays de l'APEC, améliorera les conditions de la région, contribuera au processus de libéralisation et de promotion des échanges et des investissements et aidera à atteindre un développement durable. Cette coopération sera fondée sur trois éléments : « élaboration de conceptions communes ; mise en oeuvre d'activités communes et instauration d'un dialogue sur les mesures à prendre ».

La prospérité économique dans la région devrait être maximisée si les activités prévues dans ces trois domaines sont mises en oeuvre de manière intensive et intégrée.

Les États ont souligné leur ferme opposition à la création d'un bloc commercial fermé sur lui-même en parlant d'une « coopération régionale ouverte ».

Un nouveau mécanisme est instauré : appelé « **Partenaires pour le progrès** », il est fondé sur l'**aide mutuelle et le volontarisme** afin de favoriser la coopération. Il est présenté comme un moyen important pour réduire les disparités économiques entre les pays de l'APEC tout en soutenant la libéralisation des échanges et des investissements.

Bibliographie

- *Asian Survey*, spécial Asie, Vol. XXXV, n° 9, septembre 1995
 Voir surtout :
 - Stubbs R., « Asia-Pacific Regionalization and global Economy », p. 785
 - Fruin M., « Prospects for Economic Cooperation in the Asia-Pacific Region », p. 798
 - Ravenhill J., « Economic Cooperation in Southeast Asia : Changing Incentives », p. 850

- *Economie Internationale*, « L'Asie : pacifique ou asiatique ? », n° 57, 1^{er} Trimestre 1994.
 Voir surtout :
 - Charponnière J-R., « L'ASEAN : réussite politique, échec économique ? », pp. 35-61 ;
 - Schott J., « L'intégration économique de la région Asie-Pacifique », p. 62.

- *Expansion*, Dossier « Asie : les moteurs de la croissance », 28 avril 1995, n° 500.

- *MOCI*, « Dossier : Asie du Sud-Est », 5 septembre 1994, pp. 18-44.

- *MOCI*, « Pouvez-vous réussir en Asie ? », Enquête, 30 novembre 1995, p. 34-60.

- *MOCI*, « Le Commerce mondial en 1996 : promesses et risques », spécialement sur l'Asie (*nota.* « Asie : des vagues successives de pays émergents », p.66), 11 Janv. 1996.

- *Monde en développement* (Croissance), n° 391, Mars 1996, Dossier : « Asie », *nota.* « Le XXI^e siècle sera-t-il asiatique ? », p. 10.

- *Problèmes économiques* :
 - n° 2.354, « Spécial Asie »
 - n° 2.400, pp. 29-31, « CEAP-APEC : Vers une nouvelle vision de l'Asie »
 - n° 2.406, pp. 25-28, « Démocratie et croissance économique »

- **RAMSES 93**, « Economie d'Asie en devenir », Paris, 1992, pp. 268-303
- Taurand J., « L'ASEAN et la coopération régionale en Asie du Sud-Est », Mémoire de DEA, I.D.P.D, Nice, Oct. 1994
- Delplanque M., « L'intégration économique régionale en Asie du Sud-Est », Dossier DEA, I.D.P.D, Nice, Mars 1995.